



Une école de l'IMT Une école de l'IMT

Conception, réalisation et mise en place d'une œuvre d'art au titre du « 1% artistique » pour le bâtiment de l'Opération Paris-Saclay de l'Institut Mines-Télécom, situé dans la ZAC Polytechnique, à Palaiseau (91120).

17 IMT 007 M

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Institut Mines-Télécom

37-39 rue Dareau
75014 Paris

Type de pouvoir adjudicateur : établissement public dédié à l'enseignement supérieur et la recherche pour l'innovation, dans les domaines de l'ingénierie et du numérique.

Adresse internet : <http://www.imt.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Cette consultation répond à l'obligation de décoration des constructions publiques prévue par le décret N° 2002-677 du 29 avril 2002, modifié et la circulaire du 16 août 2006 relative au décret 2005-90 du 04 février 2005.

Site internet dédié au « 1% » : www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/unpourcent/

Code CPV principal : 92311000 – Œuvre d'art.

Lieu d'exécution :
Institut Mines-Télécom
ZAC Polytechnique,
91120 Palaiseau
France

OBJET DE LA COMMANDE

Conception, réalisation et mise en place d'une œuvre d'art au titre du « 1% artistique » pour le bâtiment de l'Opération Paris-Saclay de l'Institut Mines-Télécom, situé dans la ZAC Polytechnique, à Palaiseau (91120).

PROGRAMME DE LA COMMANDE ARTISTIQUE

L'Institut Mines-Télécom rassemble neuf écoles historiquement issues de deux pôles distincts de l'ingénierie en France : l'École des Mines, créée en 1783 pour promouvoir « l'art de découvrir et d'exploiter des Mines » – axée au départ sur les « arts industriels » –, et l'École supérieure de télégraphie, née en 1878 afin de former des ingénieurs et de favoriser l'innovation dans le domaine des nouvelles techniques de la communication. Le néologisme *télécommunications* a d'ailleurs été inventé au sein de cette école par Édouard Estaunié (1862-1942), alors qu'il en était le directeur, pour désigner ce groupement de technologies naissantes, la télégraphie, la téléphonie, et les radiocommunications.

Ces institutions étant maintenant réunies au sein de l'Institut Mines-Télécom, leur histoire nous fournit des indices pour la conception d'une œuvre d'art qui se déclinera à travers l'espace du nouveau bâtiment.

L'opération Paris-Saclay pour l'IMT (Institut Mines-Télécom) se développe selon un mode d'organisation restreinte et géométrique autour d'une série de cours verdoyantes. La linéarité des couloirs menant aux salles de cours est interrompue par des espaces généreux imaginés comme des lieux de croisement et de rencontre qui, propices à la communication et à l'échange, favorisent la créativité et l'innovation.

Cette commande concerne une série d'œuvres originales installées dans les espaces communs de l'Institut Mines-Télécom. Il conviendrait que les œuvres dialoguent ou bien prennent appui sur les valeurs de l'Institut - innovation, technologie, entreprise, industries du futur - embellissant ces espaces, attirant le regard et encourageant les rencontres. À cette fin, elles doivent intégrer des éléments mobiliers (2/3 de la commande) et d'orientation (1/3 de la commande) dans les zones clés du bâtiment.

Cette série d'œuvres fera référence aux « arts industriels », une technologie innovante avec une dimension esthétique qui ressort de la fonctionnalité et de la durabilité de l'œuvre et des matériaux.

Il importe que les interventions d'artistes :

- Intègrent et dialoguent avec l'architecture
- Soient repérables et prennent part à la vie quotidienne de l'Institut
- Incitent les étudiants à réfléchir sur les fondements de l'ingénierie : la physique, les mathématiques, la géométrie, l'industrie, l'innovation, le progrès ainsi que le numérique et l'informatique
- Créent des zones d'échange qui stimulent et inspirent les étudiants.

L'artiste (ou son équipe) sera capable de mener à son terme un projet de grande envergure en étroite collaboration avec l'architecte et les autres intervenants. Il aura des références pluridisciplinaires et une connaissance approfondie de l'art contemporain, de l'architecture et des matériaux.

Les œuvres devront présenter un caractère pérenne.

Important : des documents de présentation du projet architectural et du contexte sont mis à la disposition des candidats et peuvent être téléchargés sur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=318028&orgAcronyme=a4n>

BUDGET GLOBAL DU 1% ARTISTIQUE

Le budget global du 1% artistique s'élève à 879 903 € TTC et comprend :

- les honoraires de l'artiste retenu ;
- le coût de réalisation et d'installation de l'œuvre d'art ;
- l'indemnité des artistes présélectionné-e-s et dont le projet n'aura pas été retenu (14 400 € TTC par artiste) ;
- les taxes ;
- Les indemnités du comité artistique ;
- les frais de publicité et d'organisation de la procédure.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement.

Dans un premier temps, 4 artistes seront sélectionné-e-s par un jury composé des membres du comité artistique du projet. Le comité artistique retiendra 4 artistes sur dossier. Le dossier de candidature devra comporter :

- 1) Le curriculum vitae de l'artiste ou des artistes du groupement ;
- 2) Une note d'intention ;
- 3) Un dossier artistique, de présentation libre, comportant les réalisations de l'artiste, les publications actualisées du travail artistique, etc. sur support papier.
- 4) Une garantie professionnelle (attestation Maison des Artistes ou AGESEA, N° de SIRET ou équivalent européen).
- 5) Un DC1
- 6) Un DC2

CRITERES DE SELECTION DES 4 CANDIDATS

- Adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions de la commande (40%)
- Motivations exprimées pour le projet (30%)
- Adéquation des moyens humains et techniques avec les nécessités de la réalisation de la commande (30%)

MODALITES DE CONSULTATION

Cette procédure se déroulera de la manière suivante :

Il sera remis à chacun des quatre (4) artistes sélectionnés, un cahier des charges et pour le choix du lauréat, il leur sera demandé de remettre notamment :

- des esquisses, maquettes, perspectives ou tout élément d'information visuelle à l'échelle des œuvres intégrés dans l'environnement ;
- tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet ;
- présentation des matériaux envisagés ;
- une note explicative de la démarche artistique ;
- une note technique fournissant la garantie de l'intégration fonctionnelle et technique de l'œuvre et de sa maintenance sur le site ;
- une estimation du budget.

Les 4 artistes présélectionnés pourront être invités à présenter leur projet devant le jury composé des membres du comité artistique qui choisira le lauréat.

CRITERES DU CHOIX DU LAUREAT

Ces critères seront précisés dans le cahier des charges qui sera remis aux quatre candidats retenus.

CALENDRIER DE L'OPERATION

- Date limite de dépôt des candidatures : 15 mars 2017 à 12h00
- Jury de candidature : 10 avril 2017
- Remise du cahier des charges aux 4 candidats retenus : Fin Avril – Début Mai 2017
- Visite du site et réunion de présentation de l'opération : Fin Avril – Début Mai 2017
- Date limite de remise des offres : 4 septembre 2017 à 12h00
- Jury de sélection de l'artiste : courant septembre 2017
- Date de fin d'installation des œuvres : début septembre 2019

DATE ET LIEU D'ENVOI DES CANDIDATURES :

La date limite de réception des candidatures est fixée au **15 mars 2017 à 12h00**.

Les dossiers de candidature sont à adresser obligatoirement par voie papier sous enveloppe portant la mention « 1% artistique – Opération Paris-Saclay de l'Institut Mines-Télécom ».

Les offres peuvent être remises contre récépissé au plus tard aux dates et heures indiquées ci-dessus, au Service et à l'adresse indiqués ci-dessous ou, si elles sont envoyées par La Poste, elles devront l'être par pli recommandé et affranchi avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les dates et heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis sont à envoyer ou déposer à :

Institut Mines-Télécom
Service d'Appui Juridique
Pôle Droit Public – Commande Publique
37 rue Dareau
75014 Paris

RENSEIGNEMENTS :

Contact :

Monsieur François Mayet
Responsable du Pôle Droit Public – Commande Publique
Mél : francois.mayet@imt.fr
Tél : 01 45 81 74 55